

**Mâchefers genevois : quid de la conformité au plan directeur cantonal ?**

Bernard Studer (Le Centre)

Le 10 octobre dernier, la presse régionale nous apprenait que la décharge de la « Courte Queue » à Boécourt allait accueillir d'ici 2030 100'000 tonnes de mâchefers supplémentaires en provenance du canton de Genève.

Dans sa question écrite no 3782, notre collègue Jelica Aubry-Janketic s'inquiétait, à juste titre, des impacts environnementaux de cette arrivée, de la répartition de la manne financière genevoise, de l'information donnée aux communes concernées et, d'une manière générale, des enseignements à tirer du passé, notamment de l'assainissement de la décharge de Bonfol.

Nous souhaitons prolonger cette intervention sur les questions de coordination et de conformité au plan directeur cantonal.

Selon la fiche 5.13.2 du plan directeur cantonal, la décharge de Boécourt disposait au 31 décembre 2019 d'une réserve de capacité de 515'000 tonnes. Lors de la ratification de cette fiche par le Parlement le 27 octobre 2021, il avait été indiqué que cette réserve permettrait de répondre aux besoins jurassiens des 30 prochaines années.

1. **Quel est l'état actuel de la réserve de capacité ?**
2. **Quelles sont les conséquences de l'apport de 100'000 tonnes de mâchefers genevois sur cette réserve de capacité de 30 ans ?**
3. **Une adaptation du plan directeur cantonal est-elle nécessaire pour accueillir une telle quantité de mâchefers ?**
4. Lors des débats en commission, la question de l'admissibilité sur le site Boécourt de déchets provenant de l'extérieur avait donné lieu à plusieurs interrogations. L'Office de l'environnement s'était alors montré rassurant en indiquant que l'accueil de tels matériaux était soumis à des conditions strictes formalisée dans une autorisation d'exploitation qui apportait toutes les garanties requises. **Une nouvelle autorisation d'exploitation devra-t-elle être délivrée par l'Office de l'environnement ?**
5. **Si oui, les conditions de cette autorisation d'exploitation seront-elles différentes ?**
6. Selon le principe d'aménagement 10 de la fiche 5.13 du plan directeur cantonal, les autorisations d'accueil de déchets en provenance d'autres régions « ne sont données que si la preuve a été apportée qu'il n'existe pas de solutions raisonnables dans la région limitrophe, que les impacts sur l'environnement sont maîtrisés et que cet apport permet une gestion optimale du site. » **Le Gouvernement estime-t-il que ces trois conditions cumulatives sont respectées pour l'accueil des 100'000 tonnes supplémentaires de mâchefers genevois ?**
7. Le principe de solidarité intercantonale avait également été évoqué pour justifier l'accueil de mâchefers en provenance d'autres régions du pays, le Canton du Jura ayant exporté ses propres mâchefers pendant de nombreuses années. **A-t-on une idée de la quantité de mâchefers que le Canton du Jura a exporté vers d'autres cantons depuis que les déchets ménagers sont incinérés ?**
8. **Quelle est actuellement la quantité annuelle de mâchefers produits par l'incinération des déchets de la population jurassienne ?**

9. Selon le message du Gouvernement du 11 mai 2021 relatif à la révision des fiches 5.13, 5.13.1 et 5.13.2 du plan directeur cantonal, le dépôt de déchets dans une décharge de type E est soumis à un émolument cantonal de 18.60 fr. par tonne qui alimente le fonds cantonal des déchets. Pour les 100'000 tonnes de mâchefers genevois, cela représente un montant de 1,86 million de francs. Une contribution environnementale de 3 à 3,5 millions de francs sera versée par le Canton de Genève. **Cette contribution environnementale comprend-elle l'émolument cantonal ou celui-ci sera-t-il perçu en sus ?**
10. Comme l'évoquait la RTS dans le 19h30 du 17 octobre 2025, d'autres cantons sont confrontés à la problématique du stockage définitif de leurs mâchefers. Des projets de nouvelles décharges sont à l'étude dans les cantons de Genève, de Vaud et du Valais. Ceux-ci font toutefois l'objet d'oppositions multiples pour des raisons environnementales. Un projet a d'ailleurs été refusé récemment dans le Châblais. **Le Gouvernement va-t-il accepter des mâchefers en provenance d'autres cantons ?**
11. **Si oui, ceux-ci devront-ils à l'image de Genève également verser une « contribution environnementale » ?**
12. La contribution genevoise sera en partie affectée au renouvellement du matériel roulant servant à acheminer les déchets ménagers jurassiens à la Chaux-de-Fonds. **Le fonds cantonal des déchets aurait-il pu être mis à contribution pour financer cette acquisition ?**
13. **La contribution genevoise aurait-elle pu être utilisée pour financer des mesures du Plan Climat, par exemple dans le domaine de l'économie circulaire ?**

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Bernard Studer (Le Centre)

### Co-signataires

- Anne Froidevaux (Le Centre)
- Jacques-André Aubry (Le Centre)
- Boris Beuret (Le Centre)
- Serge Beuret (Le Centre)
- Mathieu Cerf (Le Centre)
- Gauthier Corbat (Le Centre)
- Vincent Eschmann (Le Centre)
- Olivier Goffinet (Le Centre)
- Marcel Meyer (Le Centre)
- François Monin (Le Centre)
- Florence Boesch (Le Centre)
- Magali Voillat (Le Centre)
- Léonie Pelletier Esposito (Le Centre)
- Gérard Bonvallat (Le Centre)
- Stéphane Rüegg (Le Centre)
- Madeleine Juillard Schaller (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 29 octobre 2025